



CONTAMINES  
MONTJOIE

## COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 23 MARS 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 3  
Absents : 2  
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

**ABSENTS** : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT – 1<sup>er</sup> juillet 2023**

**DEL2023-34**

**Rapporteur : Michel Belin**

Il est proposé au conseil municipal de mettre à jour les tarifs applicables pour le service de distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées comme détaillé dans le tableau qui suit :

DESIGNATION	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs Au 1 <sup>er</sup> juillet 2023 H.T.
<b>COMPTEUR</b>		
Location de compteur de diamètre 15mm	6,64	<b>8,00</b>
Location de compteur de diamètre supérieur 15mm	72.54	<b>80,00</b>
<b>DISTRIBUTION EAU</b>		
Abonnement annuel Eau <i>par unité de logement</i>	46,06	<b>50,00</b>
0 à 40 m3	1,39	<b>1,20</b>
41 à 200 m3	0,46	
201 m3 et +	1,14	

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Abonnement annuel Assainissement <i>par unité de logement</i>	54,41	50,00
0 à 40 m3	1,27	
41 à 200 m3	0,54	
201 m3 et +	0,90	1,20

Il est précisé que la nouvelle tarification reste constituée d'une **partie fixe abonnement** (correspondant aux charges fixes du service) applicable par unité de logement, et d'une **partie variable** liée à la consommation relevée au compteur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **DE FIXER** comme ci-dessus les nouveaux tarifs applicables pour le service de distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées

- **DE PRECISER** que les tarifs sont applicables à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2023**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

En Mairie, le 23 mars 2023  
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 23 mars 2023  
Le Maire,  
François BARBIER

